



EB-2014-0250

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Patriot Energy Group, Inc.

**en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité (à titre d'agent
traitant avec les grands consommateurs seulement)**

La requête

Patriot Energy Group, Inc. a déposé une requête datée du 24 juillet 2014 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant d'agir en tant qu'agent ou courtier pour un détaillant et un grand consommateur ou les deux en ce qui concerne la vente ou l'offre de vente d'électricité en Ontario. La délivrance de ce permis ne permettrait pas au requérant de vendre ou d'offrir de vendre de l'électricité à un consommateur en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2014-0250 dans la case « Trouver une requête ». Un exemplaire peut également être consulté au bureau de la CEO et au bureau de Patriot Energy Group, Inc. aux adresses indiquées ci-dessous.

Audiences orales ou écrites

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO entend procéder avec cette requête par voie écrite. Si vous croyez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à Patriot Energy Group, Inc. d'ici le **25 août 2014**.

Comment participer

Si vous désirez participer à l'audience écrite, vous pouvez déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la requête. Vous devez les faire parvenir à la CEO d'ici le **29 août 2014**.

Si le requérant entend répondre aux observations, sa réponse doit être déposée auprès de la CEO et des exemplaires doivent être envoyés à toute partie qui a présenté des observations d'ici le **5 septembre 2014**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation aux bureaux de la CEO et sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites feront partie du dossier public.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent citer le numéro de dossier **EB-2014-0250**. Elles doivent également indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF interrogeable à la CEO ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées au secrétaire de la CEO à l'adresse indiquée ci-dessous, et être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Vous souhaitez de plus amples renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur la manière de participer, cliquez sur « Participez » à partir du menu « CEO et vous » de la page Consommateurs du site Web de la CEO, www.ontarioenergyboard.ca. Si vous n'avez pas accès à l'Internet, veuillez appeler sans frais le 1-877-632-2727 pour obtenir des renseignements au sujet de la présente instance et pour savoir comment y participer.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :
<https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télec. : 416-440-7656

Requérant :

Patriot Energy Group, Inc.
1 Rounder Way
Bureau 200
Burlington MA 01803

À l'attention de
Mme Anna Cvitkovic

Courriel : legal@patriotenergygroup.com
Tél. : 781-376-1888
Télec. : 781-376-0519

FAIT à Toronto, le 8 août 2014

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission